



Sport et politique, le grand virage

La position des fédérations sportives à l'égard des questions politiques a lentement évolué au fil du temps. Les réactions à l'attaque russe en Ukraine les obligent à un brutal aggiornamento, estime notre chroniqueur Jean-Loup Chappelet

Jean-Loup Chappelet*

Publié vendredi 11 mars 2022 à 16:07 (<https://www.letemps.ch/sport/sport-politique-grand-virage>)
Version papier du 12 mars, p. 21)

Le sport a toujours été fortement influencé par la politique, mais la guerre en Ukraine marque un virage capital au niveau international. En effet, de très nombreuses organisations sportives ont, depuis peu, non seulement déplacé leurs championnats hors de Russie, mais ont aussi [interdit aux équipes russes et biélorusses d'y participer](#). Jusqu'alors, même si des équipes étaient interdites (comme les Russes en athlétisme à cause d'un dopage institutionnel), leurs athlètes étaient en général autorisés à participer comme «athlètes indépendants» ou «neutres».

A relire: [«Les athlètes russes peuvent devenir la face visible de la contestation du pouvoir»](#)

La dimension politique des Jeux olympiques date de leur rénovation par Pierre de Coubertin. Ce dernier se réclamait d'une «géographie sportive» pour y faire participer, par exemple, la Finlande (alors non indépendante de l'Empire russe). A la suite des deux guerres mondiales, les comités d'organisation des Jeux de Paris 1924 et de Londres 1948 excluent l'Allemagne et certains de ses alliés. Tout l'après-guerre olympique est occupé par la question géopolitique des deux Allemagnes, des deux Corées et des deux Chines. La Suisse boycotte les Jeux de Melbourne 1956 à cause de l'invasion de la Hongrie par des troupes soviétiques (puis se ravise, mais trop tard pour participer). Dix ans plus tard, Jean Meynaud, un juriste et politiste de l'Université de Lausanne, publie un livre précurseur intitulé *Sport et politique* (Editions Payot).

De l'apolitisme à la neutralité

Les successeurs de Coubertin s'opposaient avec véhémence à un usage politique du sport. Le CIO est néanmoins obligé d'exclure l'Afrique du Sud des Jeux olympiques (de 1960 à 1988), puis la Rhodésie (en 1972 et 1976) à cause de leurs politiques d'apartheid discriminatoires envers leur population noire. Juan Antonio Samaranch, président du CIO de 1980 à 2001, et son successeur Jacques Rogge (2001-2013) reconnaissent pleinement l'influence de la politique sur le sport notamment en rencontrant des dizaines de chefs d'Etat et en leur attribuant l'Ordre olympique.

Dès son élection à la présidence du CIO en 2013, Thomas Bach s'adresse à l'Assemblée générale de l'ONU à l'occasion de l'adoption d'une résolution proclamant la trêve olympique,

comme elle le fait tous les deux ans, depuis 1993, en vue des prochains Jeux d'été ou d'hiver. Il rappelle une phrase du secrétaire général de l'ONU au moment de l'attribution au CIO d'un siège permanent à l'Assemblée générale: «Les principes olympiques sont les principes des Nations unies.» Il invoque un partenariat entre le sport et la politique qui doit être adapté au XXI^e siècle en vue d'une «éthique globale» qui nécessite une «autonomie responsable» des organisations sportives en échange d'une meilleure gouvernance de leur part.

De ce discours date l'importance prise par la gouvernance sportive et la coopération plus étroite entre le CIO et l'ONU. Thomas Bach reconnaît dans ce discours que le sport ne peut être apolitique, mais qu'il doit néanmoins rester neutre afin de promouvoir «une société pacifique, soucieuse de préserver la dignité humaine» pour reprendre les termes de la Charte olympique.

Le moral et le légal

C'est cette neutralité (comme celle de la Suisse) qui vole aujourd'hui en éclats face à l'agression russe en Ukraine. Face aussi à la volonté de beaucoup d'athlètes et de leurs fédérations de ne pas concourir contre des Russes ou des Biélorusses. On se souvient d'un match de waterpolo sanglant entre URSS et Hongrie aux Jeux de Melbourne 1956. Un tel affrontement serait mauvais pour l'image du sport d'élite d'aujourd'hui.

A relire: [Le Royaume-Uni bloque la vente de Chelsea et encadre l'activité du club](#)

Les organisations sportives russes disent vouloir combattre leurs exclusions auprès du Tribunal arbitral du sport (TAS). Elles invoquent une discrimination envers leur nationalité – interdite par la Charte olympique – et le fait que la trêve olympique – ici clairement violée – n'est nulle part mentionnée dans cette Charte qui est à la base du système olympique.

Il faut espérer que le TAS trouvera des arguments pour faire prévaloir le moral sur le légal et que les organisations sportives resteront fermes, même si ces exclusions affectent fortement leurs championnats (pensez au patinage artistique ou à la gymnastique sans les Russes).

*Jean-Loup Chappelet, professeur à l'Institut de hautes études en administration publique, Université de Lausanne